



DIRECTION RÉGIONALE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
DU CENTRE

Saturnisme professionnel: à propos d'un foyer d'intoxication collective

M. KERGRESSE, S. ROUSSEAU, F. BRACONNIER, C. MOREL, P. HARRY
Centre antipoison ANGERS, DRTEFP Centre, SAN-T-BTP BLOIS

30^e JOURNEES NATIONALES DE SANTE AU TRAVAIL dans le
BTP

BLOIS 12 juin 2009

Le plomb : un problème d'actualité

- ◆ Saturnisme infantile (maladie à déclaration obligatoire définie par une plombémie \geq à $100\mu\text{g/l}$)
- ◆ Professionnels du bâtiment (intervenant sur chantier de rénovation ou de réhabilitation)

Historique

- ◆ 12 novembre 2008 à 21 h : Alerte donnée au Centre Antipoison-Toxicovigilance par SAU du Loir et Cher
- ◆ Cas index: artisan peintre
- ◆ Plombémie à 1064 $\mu\text{g/l}$
- ◆ Asthénie, œdèmes membres inférieurs
- ◆ Prise en charge conseillée par le Centre Antipoison : bilan clinique et biologique et chélation

Méthode (1)

- ◆ Collecte
- ◆ Recensement des entreprises
- ◆ Identification des exposés :
 - exposés directs (professionnels)
 - exposés indirects (enfants)
- ◆ Alerte médecine du travail et service sanitaire

Méthode (2)

- ◆ Fiche de recueil : circonstances d'exposition et facteurs de risques d'imprégnation saturnine
 - Plombémie à 500µg/l : critère du syndrome biologique (tableau n°1 MPI RG)
 - Plombémie à 100µg/l : critère du saturnisme infantile
- ◆ Création d'un réseau interdisciplinaire : DRTEFP, SAN-T-BTP BLOIS, DDASS41, CIRE 45

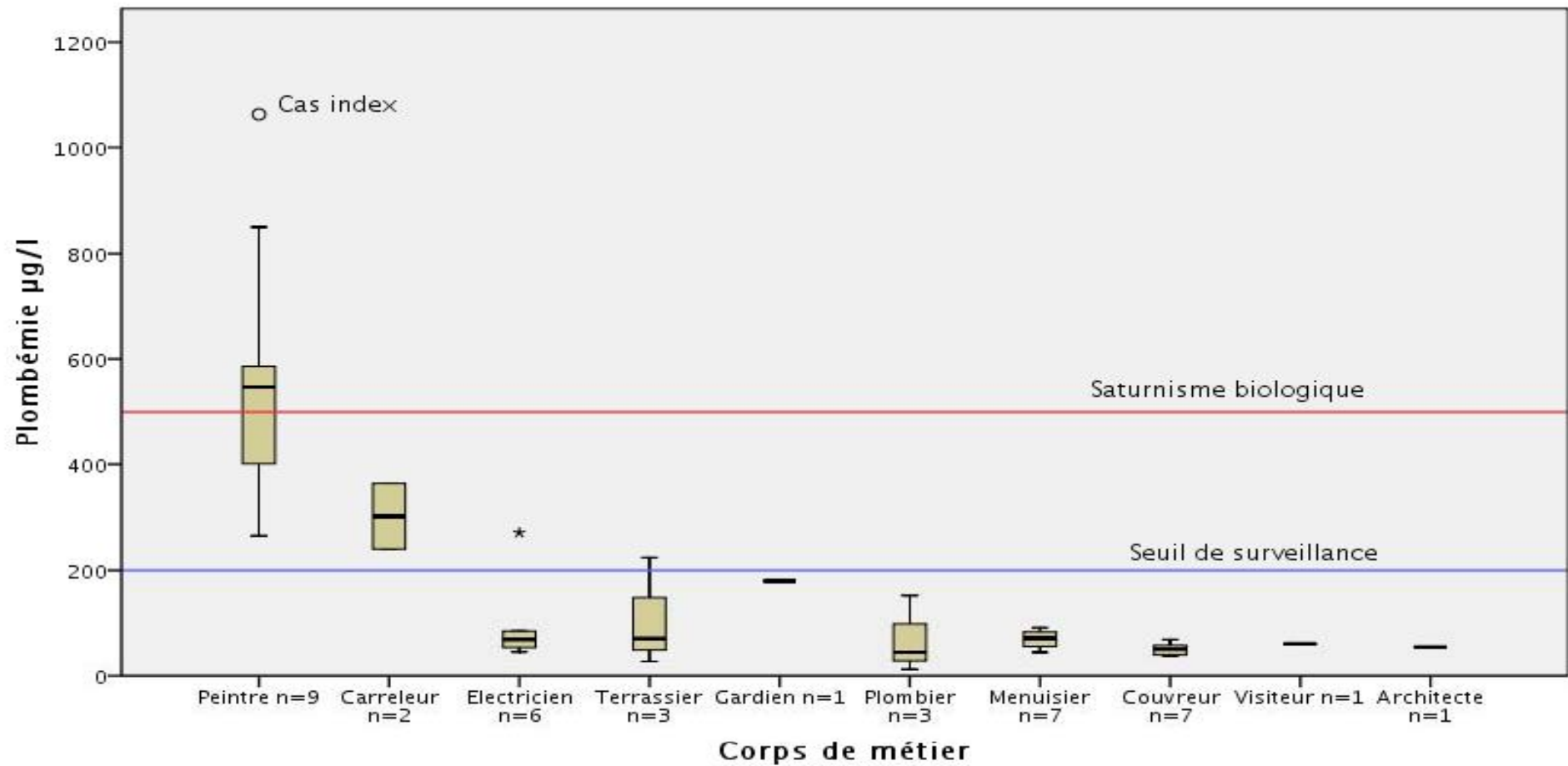
Résultats (1)

- ◆ Recensement:
 - 11 entreprises
 - 10 Corps de métier et un visiteur non rémunéré
- ◆ 45 exposés sur le chantier
- ◆ Dépistage de 5 syndromes biologiques dont 2 avec chélation
- ◆ Pas de mineur de moins de 18 ans intoxiqué, pas de femme enceinte sur le chantier
- ◆ Tous asymptomatiques hormis le cas index
- ◆ Les plus intoxiqués: les peintres puis les carreleurs

Plombémies et corps de métier, Chantier de rénovation, 2008, Loir et Cher

Plombémie µg/l	> 700	500 à 700	400 à 500	300 à 400	200 à 300	100 à 200	< 100	Non utile	Refus
Nombres d'exposés	2	3	2	2	4	2	22	3	5
Corps de métier	2 peintres	3 peintres (intérim)	2 peintres	1 peintre (intérim) 1 carreleur	1 peintre 1 carreleur 1 électricien 1 terrassier	Le gardien 1 plombier	Électriciens Menuisiers Architecte Couvreurs Plombiers	électriciens	plombiers Couvreurs Traitement des charpentes

Plombémies et corps de métier, Chantier de rénovation, 2008, Loir et Cher

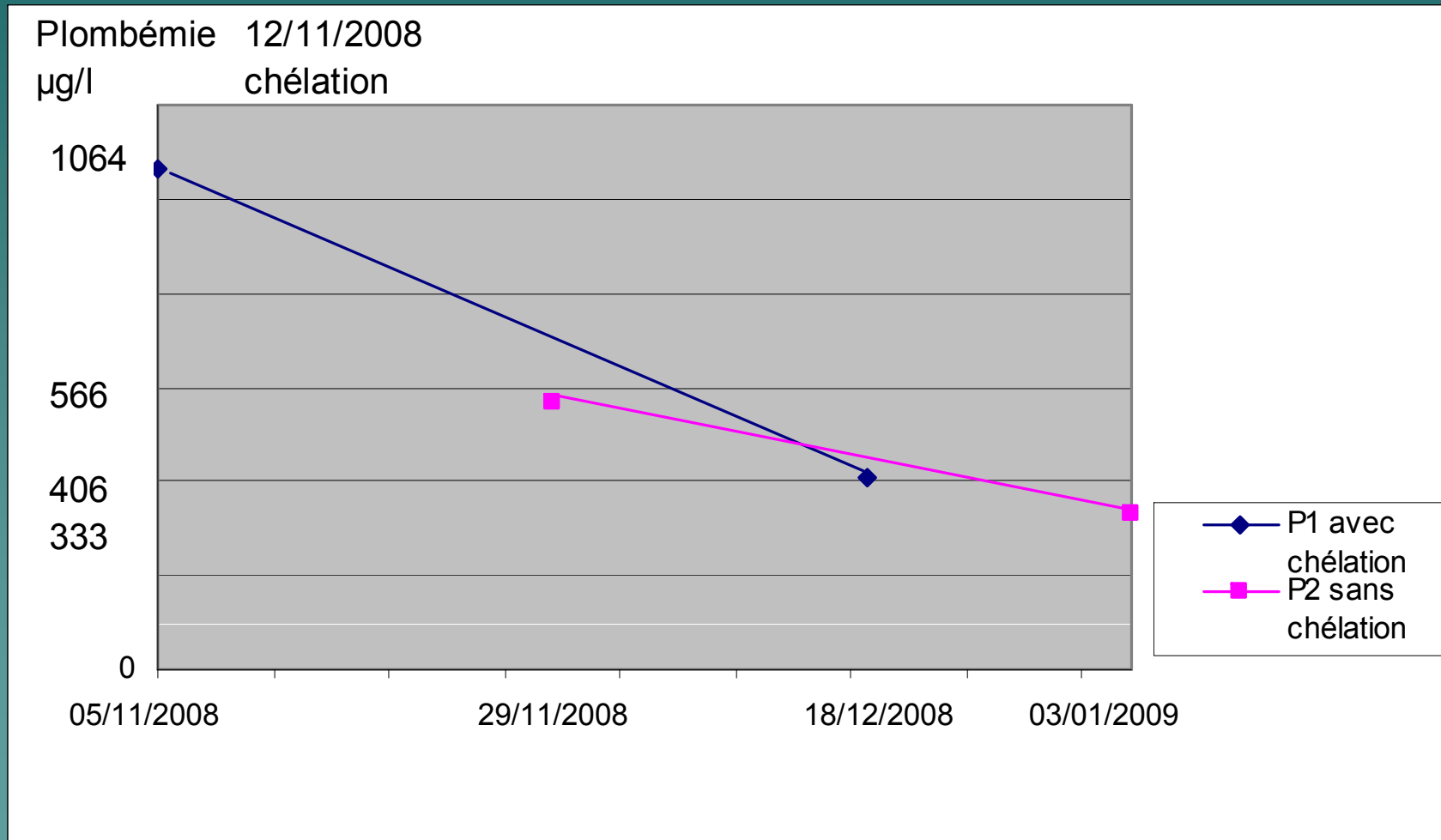


Résultats (2)

- ◆ **Suivi évolutif à 3 mois :**
 - Pas de complication somatique
 - Patient index asymptomatique

- ◆ **Évolution des plombémies à 3 mois :**
diminution par:
 - Chélation
 - Évolution naturelle

Suivi évolutif de plombémie : exemple de deux cas



Résultats (3)

◆ Suivi tardif :

- Pas de complication somatique à 6 mois
- Plombémie en cours de collecte
- Résultats intermédiaires en faveur d'une imprégnation aiguë

Résultats

(4)

◆ Dépistage des enfants :

-Propre enfant ou enfant dans l'entourage

◆ 3 enfants prélevés :

- ♀ 3 ans (plombémie 29 μ g/l grand père 1064 μ g/l),
- ♀ 5 ans (Pb 37 μ g/l) et ♀ 7ans (Pb 32 μ g/l) : père (547 μ g/l)

◆ 2 ♀ 2 ans et 4 ans : refus de prélèvement

- Grand père (plombier) avec plombémie 150 μ g/l

◆ 3 enfants refus de prélèvement :19 mois, 2 ans et 5 ans

- par refus des parents chez les 2 pères exposés faibles (plombémies à 39 et 52 μ g/l)

Résultats (5)

- ◆ **Enquête sanitaire :**
- ◆ Source : boiseries avec peinture à la céruse
- ◆ Technique employée génératrice de poussières sèches de plomb : décapage à air chaud et grattage
- ◆ Période la plus contaminante : septembre à novembre 2008
- ◆ Aucune protection, sous estimation ou déni du risque
- ◆ Aucune plombémie antérieure notamment chez les peintres
- ◆ Importation de poussières à domicile

Discussion (1)

◆ Risque de sous-estimation de l'occurrence du risque toxique

1. Interdiction d'utilisation de la céruse pour les professionnels datant de 1948
2. Interdiction de mise sur le marché de la céruse et du sulfate de plomb datant 1993
3. Or CREP imposé pour bâtiment d'avant 1948 uniquement

Discussion (2)

- ◆ Risque toxique connu par les employeurs
- ◆ **Problématique de l'application de la réglementation en matière de l'évaluation obligatoire des risques, la prévention, protection et surveillance médicale.**
- ◆ Risque de découverte de chantiers par le biais d'intoxications

Discussion (3)

◆ Surveillance médicale

- une exposition discontinue, sans information systématique du médecin du travail
- Arrêté datant de 1988 non cohérente avec les VLB actuelles et ne prenant pas en compte les données récentes sur la reprotoxicité

Discussion (4)

- ◆ 2 autres foyers d'intoxication apparus en région Centre dans la même période

→ Problématique nationale

Conclusion (1)

- ◆ Le plomb: un risque actuel
- ◆ La sensibilisation des professionnels du bâtiment est essentielle
- ◆ L'information et la « re »mobilisation des professionnels de santé est nécessaire

Conclusion (2)

- ◆ Action en cours en région Centre (DRTEFP, GRSP)
- ◆ DGT et DGS saisies des problématiques exposées
- ◆ Surveillance par les Centres Antipoison-Toxicovigilance et les DDASS du saturnisme infantile